

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 06 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 décembre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), M. BONET (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : **Compte principal de la Commune – Exercice 2025 – Versement d'acomptes aux principaux partenaires de la Commune (associations / structures dédiées)**

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 décembre 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre des relations construites avec ses principaux partenaires (associations / structures dédiées) et du soutien financier apporté à ces structures, il est nécessaire d'envisager un versement d'acomptes mensuels jusqu'au vote du budget pour certaines d'entre elles,

CONSIDERANT que ces avances s'avèrent indispensables au fonctionnement courant des associations et évite la constitution de fonds de roulement élevé,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le comptable du Trésor Public à verser aux partenaires ci-dessous mentionnés, jusqu'au vote du budget de l'exercice 2025, des acomptes mensuels de subventions sans que cela ne présume des négociations des subventions 2025,

	Acompte mensuel à verser en 2025 jusqu'au vote du budget
Centre Communal d'Action Sociale	80 000 €
Régie Autonome du Toboggan	60 000 €
Centre social F. Dolto et Montaberlet	57 000 €
Centre Social de la Berthaudière	40 000 €
Comité des Œuvres Sociales	25 000 €
Harmonie Décinoise	12 000 €
Comité Pour Nos Gosses	10 000 €
Centre Léo Lagrange	9 000 €
Maison de la Culture Arménienne	6 000 €
Mission Locale pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes	5 000 €
USEP - association de coordination du secteur de l'USEP DECINES (ACSUD)	5 000 €

- **DIRE** que ces autorisations de dépenses feront l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2025,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. WALTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.